

CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMUNICATION No 01/2025
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Réponse à la question posée par Madame la
Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey)
lors de la séance du Conseil intercommunal
du 26 septembre 2024**
**« Combien d'assistants de police et combien de
policiers emploie l'ASR aujourd'hui ? »**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024, Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr, (Vevey), a déclaré s'exprimer au nom d'habitants de Vevey, qui lui demandent combien d'assistants de police et combien de policiers emploie l'ASR à ce jour. Elle indique que les gens ont un peu le sentiment qu'il y a beaucoup plus d'assistants qui « collent » des amendes que de policiers.

Durant cette même séance, le Président du Comité de direction a pu fournir les premiers éléments de réponse oralement, en indiquant notamment que les chiffres contenus dans le rapport de gestion 2023 donnent une vision de la situation au 31 décembre 2023. Il a précisé que le Comité de direction aurait communiqué ultérieurement les chiffres au 30 septembre 2024. Cela a été chose faite au moyen d'un courriel adressé à Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr, en date du 22 novembre 2024, dont les principales informations sont retranscrites ci-après.

Eléments de réponse

Au 31 décembre 2024, le Service de Police Riviera est composé comme suit :

Personnel civil (réceptions, secrétariat et intendance)	6,6 EPT
Personnel uniformé, soit	129,7 EPT
Policier-ère-s	<u>108,7 EPT</u>
Assistant-e-s de sécurité publique (ASP)	<u>17 EPT</u>
Aspirant-e-s	4 EPT
Total	136,3 EPT

Il est précisé que l'activité de nos Assistant-e-s de sécurité publique ne se limite pas au contrôle du stationnement. En effet, depuis la mise en place du nouveau concept de police de proximité, les ASP font partie intégrante du Service de police et participent activement à certaines missions importantes menées par ce service. À titre d'exemple, l'on citera notamment leur présence préventive dans les lieux où peut s'exercer le deal de rue, afin de renforcer le sentiment de sécurité. Il s'agit toutefois de préciser que ce personnel n'est pas au bénéfice des prérogatives nécessaires permettant de sanctionner les infractions qui pourraient être constatées dans le domaine du trafic et de la consommation de produits stupéfiants.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté les précisions utiles à répondre à la question de l'interpellatrice et se tient volontiers à disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Communication No 01/2025 - Réponse à la question posée par Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024 « *Combien d'assistants de police et combien de policiers emploie l'ASR aujourd'hui ?* »

Ainsi adopté le 9 janvier 2024

COMITE DE DIRECTION

Le Président		Le Secrétaire
 Bernard Degex		 Frédéric Pilloud